



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Cofinancé par
l'Union européenne



agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du
ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

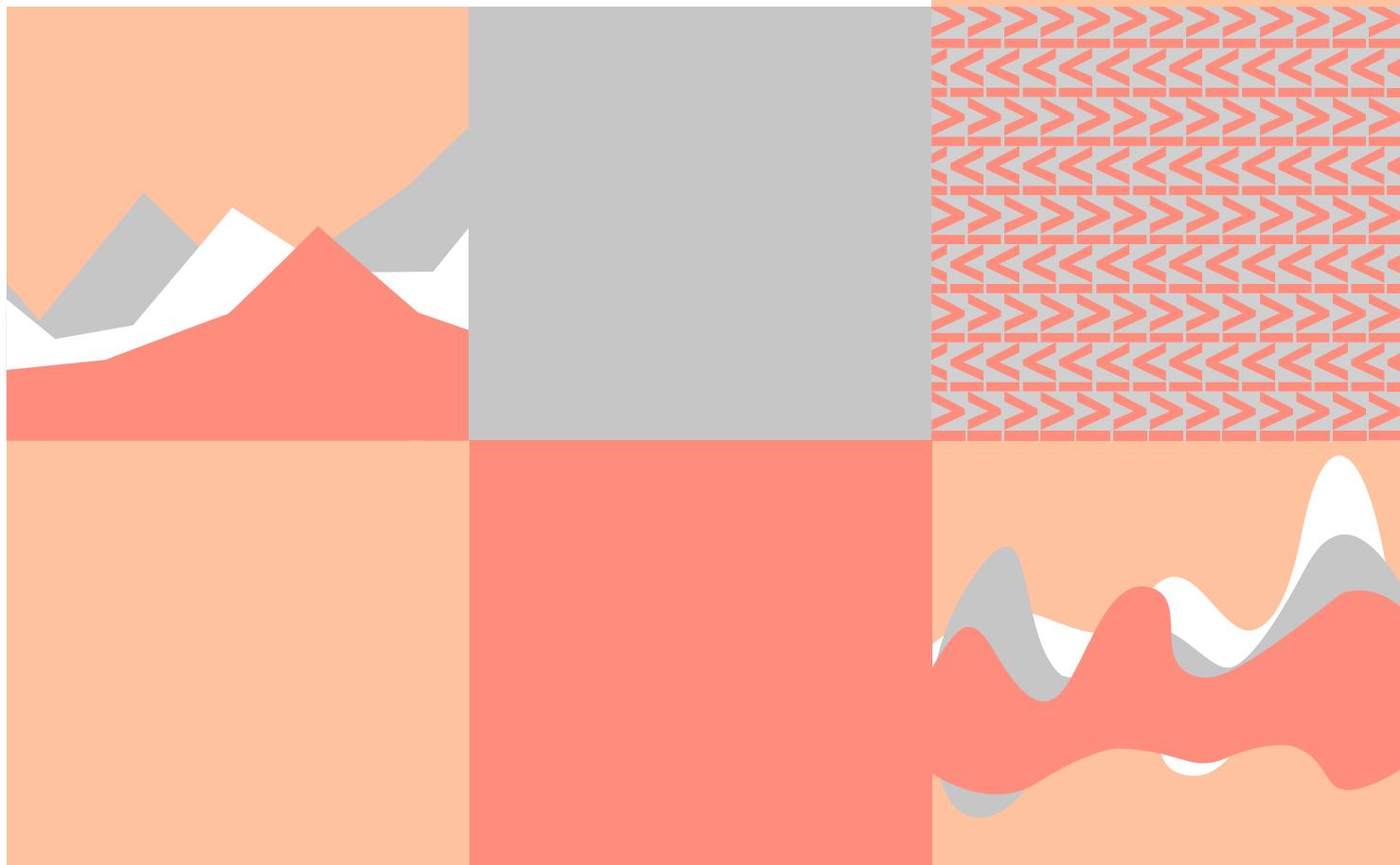


01/10 CHIFFRES & DONNÉES

JUIN 2025 N° 11

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023

Principaux résultats – France métropolitaine



SOMMAIRE

3	1 SYNTHÈSE	7	3 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS
4	2 SOURCES ET MÉTHODOLOGIE	8	4 PRINCIPAUX RÉSULTATS
	Objectifs et contexte		
	Questionnaire		
	Champ de l'enquête	11	5 POUR EN SAVOIR PLUS
	Plan de sondage		
	Traitements post-collecte		
	Définitions et concepts		

1 SYNTHESE

En 2023, on compte 349 600 exploitations agricoles en France métropolitaine d'après l'enquête « Structure », soit une baisse de 3,6 % par an depuis 2020, contre 2,3 % par an en moyenne entre 2010 et 2020. Cette accélération s'explique principalement par le recul du nombre de microexploitations, en particulier de celles détenues par des retraités de plus de 67 ans, désormais exclus du bénéfice des aides de la Politique agricole commune (PAC) car ne répondant pas au critère d'agriculteur actif¹.

Pour pouvoir analyser les évolutions depuis 2020, cette publication se concentre sur les 273 400 exploitations restantes de France métropolitaine, de taille économique plus significative. Leur nombre diminue à un rythme plus modéré de 1,7 % par an, comme depuis 2010. Parallèlement, leur taille moyenne continue d'augmenter pour atteindre 93 hectares en 2023, contre 89 ha en 2020. Les exploitations de 200 hectares ou plus progressent rapidement (+ 2,8 % par an), représentent une exploitation sur dix et concentrent un tiers des surfaces agricoles. À l'opposé, les fermes de 25 à 75 hectares reculent fortement (- 3,9 % par an), tandis que celles de 125 à 200 hectares se maintiennent.

Dans le secteur de l'élevage, la taille moyenne des cheptels poursuit sa croissance, atteignant 155 UGB² en 2023 contre 151 en 2020. Les effectifs moyens progressent notamment pour les bovins laitiers, les poules pondeuses et les poulets de chair, tandis que les élevages porcins enregistrent une diminution.

La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée dans les spécialisations animales (- 2,8 % par an) que dans les spécialisations végétales (- 0,8 %). La filière bovins mixte connaît un recul particulièrement fort (- 11 % par an), alors que les élevages d'ovins, de caprins et d'équins se maintiennent. Seule la spécialisation maraîchage-horticulture progresse, avec environ 300 fermes supplémentaires par an. La viticulture, l'arboriculture et les grandes cultures poursuivent leur baisse tendancielle. En 2023, près de la moitié des exploitations sont tournées vers la production végétale, 38 % vers la production animale, et un peu plus d'une sur dix relèvent de la polyculture-polyélevage.

Sur le plan de l'emploi, 608 900 personnes travaillent de manière permanente dans les exploitations. En ajoutant les travailleurs saisonniers ou occasionnels, cela représente un volume de 591 800 équivalents temps plein (ETP). Les exploitants et leur famille restent majoritaires, mais sont moins souvent à temps complet (75 % en 2023 contre 79 % en 2020). À l'inverse, les salariés permanents non familiaux, plus fréquemment employés à plein temps, voient leur part dans le volume de travail progresser (24 % en 2023 contre 22 % en 2020).

1. Au sens de la réglementation européenne, un agriculteur est une personne physique ou morale ayant une exploitation et exerçant une activité agricole. À partir de 2023, pour bénéficier des aides de la PAC, il doit être un agriculteur « actif ». Ce critère est satisfait à condition que l'agriculteur soit affilié à l'Atexa, l'assurance accidents du travail/maladies professionnelles obligatoire gérée par la MSA, et qu'il n'ait pas fait valoir ses droits à la retraite s'il a plus de 67 ans. Dans le cas des formes sociétaires, l'exploitation est réputée satisfaire ces conditions dès lors qu'au moins un des associés les remplit (et donc considéré comme « actif »). Ces conditions visent à garantir que les bénéficiaires de la PAC aient une activité agricole minimale et à éviter le cumul de ces aides avec les droits à la retraite après 67 ans.

2. UGB : unités de gros bétail (voir définition p. 5).

2

SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) est l'opération statistique menée entre les recensements agricoles pour suivre l'évolution de la structure des exploitations agricoles. Elle a lieu tous les trois ans entre deux recensements agricoles. *L'enquête ESEA 2023 est donc la première après le recensement agricole de 2020 et porte sur la campagne agricole 2022-2023.*

Objectifs et contexte

L'enquête ESEA 2023 vise à mesurer les évolutions structurelles des exploitations agricoles depuis le dernier recensement agricole. Elle s'inscrit dans un cadre européen, puisqu'elle est menée simultanément dans tous les États membres de l'Union européenne, ainsi que dans plusieurs pays partenaires. Conformément aux règlements européens 2018/1091 et 2022/2286 relatifs aux statistiques intégrées sur les exploitations agricoles et à la liste des variables et leur description, cette enquête garantit la comparabilité des résultats entre pays. Les résultats issus de l'ensemble des enquêtes nationales seront publiés sur le site d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/overview>). À ce titre, l'enquête bénéficie d'un soutien financier de la Commission européenne.

Questionnaire

L'enquête porte sur la structure des exploitations agricoles en 2023. Elle décrit de manière détaillée les cultures (surfaces) et les cheptels. Ces données permettent de calculer notamment la production brute standard (PBS) (*définitions*). En complément, l'enquête couvre plusieurs thématiques transversales : la composition et les caractéristiques de la main-d'œuvre, les pratiques d'irrigation, les principaux équipements utilisés, le recours aux nouvelles technologies (informatique, robotique), les activités de diversification, la description des vergers (âge et densité), ainsi que les pratiques de gestion des sols en période hivernale.

Un exemplaire du questionnaire est disponible à l'adresse suivante : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-ESEA2023/methodon/>

Champ de l'enquête

L'enquête ESEA 2023 porte sur l'ensemble des exploitations agricoles, hors structures gérant des pacages collectifs et situées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. En Guyane, la zone géographique est restreinte à la zone côtière où se concentre l'essentiel de la production agricole.

Plan de sondage

Le plan de sondage est basé sur l'univers complet des exploitations agricoles tel que défini lors du recensement agricole 2020 et actualisé à partir de différentes sources administratives : le répertoire des entreprises (Sirene), les déclarations à la Politique agricole commune (PAC), le répertoire des cotisants non-salariés à la Mutualité sociale agricole (MSA), entre autres. La stratification est basée sur trois critères : la localisation du lieu principal de production (région et département), l'orientation technico-économique de l'exploitation (Otex) et sa dimension économique. Le tirage est effectué en un seul degré, directement au niveau des exploitations agricoles et s'opère au sein de chaque strate. Une strate exhaustive a été constituée pour les exploitations de très grande dimension économique et/ou comportant plusieurs établissements, qui sont alors toutes enquêtées.

Traitements post-collecte

L'échantillon initial comportait plus de 66 000 exploitations. Parmi celles-ci, environ 57 600 questionnaires ont pu être

exploités. Certaines unités (4 573) ont été exclues de l'échantillon final utilisé pour produire des résultats en raison de cessations d'activité en cours de campagne, de productions intégralement auto-consommées ou d'erreur d'identification. Par ailleurs, 4 010 exploitants ont refusé de répondre à l'enquête. Cette non-réponse a nécessité un redressement des coefficients d'extrapolation dans les strates concernées.

Pour les cas de non-réponse partielle (questions restées sans réponse au sein d'un questionnaire renseigné), une imputation a été réalisée selon la méthode du « plus proche voisin ».

Enfin, les données relatives aux effectifs de bovins ont été directement affectées à partir de la base de données nationale d'identification (BDNI).

Définitions et concepts

Exploitation agricole

L'exploitation agricole est une unité économique participant à la production agricole et répondant à plusieurs critères :

- elle exerce une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales (ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production) ;
- elle atteint une taille minimale : soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (par exemple 1 vache ou 6 brebis mères) ;
- elle dispose d'une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene (1 exploitation = 1 SIRET) ou la détention d'un identifiant pour une demande d'aide de la PAC constitue une présomption d'indépendance de gestion.

Surface agricole utilisée (SAU)

La SAU (ou surface agricole utilisée) représente l'ensemble des surfaces consacrées aux productions agricoles ; elle inclut les terres arables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies temporaires), les cultures permanentes (prairies permanentes, vignes, vergers) et également les jachères. Elle n'inclut pas les bois et forêts. Dans l'ESEA, la SAU ne comprend pas les surfaces collectives (essentiellement des prairies permanentes d'estive), ni les prairies exploitées pour des activités non agricoles (centres équestres notamment).

UGB

Unité de gros bétail : unité de référence permettant d'agrégier le bétail de différentes espèces et de différents âges en utilisant des coefficients spécifiques établis sur la base des besoins alimentaires de chaque type d'animal. L'unité standard (=1 UGB) est l'équivalent pâturage d'une vache laitière produisant 3 000 kg de lait par an, sans complément alimentaire concentré (source : Eurostat)

Production brute standard (PBS), Orientation technico-économique de l'exploitation (Otex) ou spécialisation – Dimension économique de l'exploitation

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés à l'aide de coefficients utilisés pour le calcul de la production brute standard (PBS). Conformément aux règlements européens encadrant les enquêtes sur la structure des exploitations, ces coefficients sont établis à partir des valeurs moyennes observées sur la période 2018-2022.

La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en :

- Grandes exploitations, quand la PBS est supérieure ou égale à 250 000 euros par an ;
- Moyennes exploitations, quand la PBS est comprise entre 100 000 et 250 000 euros par an ;
- Petites exploitations, quand la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros par an ;
- Microexploitations, quand la PBS est inférieure à 25 000 euros par an.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation productive, dite aussi orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la (ou des) production(s) concernée(s) dépasse deux tiers du total de la PBS de l'exploitation.

Volume de travail mesuré en unité de travail annuel (ETP)

Le volume du travail mobilisé par les exploitations agricoles est exprimé en équivalent temps plein (ETP). Cette unité permet de mesurer, en équivalent temps plein, l'ensemble du travail réalisé sur l'exploitation : par les chefs d'exploitations et coexploitants ou associés, les salariés permanents ou saisonniers, les non-salariés ainsi que par les prestataires externes (entreprises de travaux agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma)).

Il s'agit d'une estimation du volume de travail en tant que facteur de production et non d'une mesure de l'emploi agricole au sens strict. Un ETP correspond à 225 jours de travail par an, à raison de 7 heures par jour.

Temps de travail des actifs permanents

Le temps de travail des actifs permanents sur l'exploitation est recueilli par tranche, exprimée en fraction de temps complet. La quotité minimale est inférieure à un quart-temps et la maximale correspond à un temps complet. Ces quotités sont ensuite converties en équivalents temps plein (ETP) selon la correspondance suivante :

- moins d'un quart-temps : 0,125 ETP
- entre un quart et moins d'un mi-temps : 0,375 ETP
- un mi-temps : 0,5 ETP
- entre un mi-temps et moins de trois quarts : 0,625 ETP
- entre trois quarts et moins d'un temps plein : 0,875 ETP
- un temps complet : 1 ETP

Main-d'œuvre

La main-d'œuvre permanente (employée par l'exploitation) recouvre l'activité :

- des chefs d'exploitation, des coexploitants et des associés travaillant sur l'exploitation ;
- des permanents salariés (y compris employés par un tiers ou un groupement d'employeurs) ou non-salariés (y compris les membres de la famille de l'exploitant) qui interviennent régulièrement sur l'exploitation (c'est-à-dire au moins 8 mois, quelle que soit la quotité de travail).

La main-d'œuvre non permanente recouvre l'activité :

- de la main-d'œuvre saisonnière ;
- du personnel d'une entreprise de travaux agricoles, d'une Cuma ou d'un autre prestataire.

Circuit court

Le circuit court désigne un mode de commercialisation reposant soit sur la vente directe du producteur au consommateur, soit sur la vente impliquant un seul intermédiaire. Ce dernier peut être, par exemple, un commerce de détail, une grande surface assurant la distribution au consommateur final, un restaurateur ou une cantine.

Diversification

Les activités de diversification englobent l'ensemble des activités lucratives non directement liées à la production agricole, réalisées au sein de l'exploitation. Elles se répartissent en deux grandes catégories :

- Les activités de transformation de produits agricoles, qu'il s'agisse de produits issus de l'exploitation ou acquis auprès d'autres exploitations. Cela inclut, par exemple, les activités de meunerie, de fabrication d'huile, d'élaboration de soupes ou de confitures, de découpe de viande, etc.
- Les autres activités, telles que les travaux à façon réalisés à l'aide des équipements de l'exploitation, les activités touristiques (hébergement, restauration, etc.), la production d'énergies renouvelables, la sylviculture, l'aquaculture, l'artisanat, et les autres formes de diversification économique.

3 INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Les résultats de l'enquête ESEA 2023 proviennent d'un sondage. Les exploitations agricoles ont été sélectionnées de manière aléatoire, ce qui implique qu'un autre tirage aurait pu conduire à des résultats légèrement différents. Cette variabilité, inhérente à l'échantillonnage, est mesurée à l'aide du demi-intervalle de confiance à 95 %. Ainsi, lorsque la valeur issue du recensement agricole 2020 se situe à l'intérieur de l'intervalle [valeur

ESEA 2023 - demi-intervalle ; valeur ESEA 2023 + demi-intervalle], il n'est pas possible de conclure à une différence statistiquement significative entre les deux valeurs.

Afin de matérialiser la significativité des évolutions, les cellules ont été colorées **en vert** lorsque la variation est significative (en dehors de l'intervalle de confiance) et **en rose** dans le cas contraire.

4

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les tableaux détaillés suivants (au niveau des régions Nuts 1) sont [téléchargeables au format tableau sur le site Agreste.](#)

Tableaux	Liste des tableaux par région	Catégorie	Indicateur
TAB11	Chiffres clés	L'enquête Structure en bref	
TAB12	Chiffres clés	Dimension économique	Nombre d'exploitations
TAB13	Chiffres clés	L'enquête Structure en bref (hors microexploitations)	
TAB21A	Structure des exploitations	Dimension économique	SAU (ha)
TAB21B	Structure des exploitations	Dimension économique	UGB
TAB21C	Structure des exploitations	Dimension économique	ETP
TAB21D	Structure des exploitations	Dimension économique	PBS (k€)
TAB22A	Structure des exploitations	Statut juridique	Nombre d'exploitations
TAB22B	Structure des exploitations	Statut juridique	UGB
TAB22C	Structure des exploitations	Statut juridique	SAU (ha)
TAB22D	Structure des exploitations	Statut juridique	ETP
TAB22E	Structure des exploitations	Statut juridique	PBS (k€)
TAB23A	Structure des exploitations	Orientation technico-économique (Otex)	Nombre d'exploitations
TAB23B	Structure des exploitations	Orientation technico-économique (Otex)	SAU (ha)
TAB23C	Structure des exploitations	Orientation technico-économique (Otex)	UGB
TAB23D	Structure des exploitations	Orientation technico-économique (Otex)	ETP
TAB23E	Structure des exploitations	Orientation technico-économique (Otex)	PBS (k€)
TAB24B	Structure des exploitations	Mode de faire-valoir	SAU (ha)
TAB31	Main-d'œuvre	Main-d'œuvre des exploitations (nombre d'actifs)	Nombre de personnes actives
TAB32A	Main-d'œuvre	Âge et genre des chefs d'exploitations	Nombre de personnes actives
TAB32B	Main-d'œuvre	Âge et genre des chefs d'exploitations	Volume de travail (ETP)
TAB33	Main-d'œuvre	Main-d'œuvre des exploitations (ETP)	ETP
TAB41A	Surfaces agricoles utilisées	Groupes de cultures	Exploitations en ayant
TAB41B	Surfaces agricoles utilisées	Groupes de cultures	Surfaces (ha)
TAB41C	Surfaces agricoles utilisées	Groupes de cultures	Exploitations en ayant en agriculture biologique (AB)
TAB41D	Surfaces agricoles utilisées	Groupes de cultures	Surface en agriculture biologique (ha)
TAB41F	Surfaces agricoles utilisées	Groupes de cultures	Surfaces irriguées (ha)
TAB51A	Cheptels	Catégories de cheptel	Exploitations en ayant
TAB51B	Cheptels	Catégories de cheptel	Effectifs de cheptel (têtes)
TAB51C	Cheptels	Catégories de cheptel	Effectifs de cheptel (UGB)
TAB51D	Cheptels	Catégories de cheptel	Exploitations ayant un cheptel en agriculture biologique
TAB60A	Vergers	Catégories de vergers	Exploitations en ayant
TAB60B	Vergers	Catégories de vergers	Surfaces (ha)

Tableaux	Liste des tableaux par région	Catégorie	Indicateur
TAB60C	Vergers	Catégories de vergers	Exploitations en ayant en agriculture biologique
TAB60D	Vergers	Catégories de vergers	Surfaces en agriculture biologique
TAB60F	Vergers	Catégories de vergers	Surfaces irriguées
TAB60G1	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de pommiers (ha)
TAB60G2	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de poiriers (ha)
TAB60G3	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de pêchers (ha)
TAB60G4	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de nectariniers (ha)
TAB60G5	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface d'abricotiers (ha)
TAB60G6	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de pruniers (ha)
TAB60G7	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface d'oliviers (ha)
TAB60G8	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de clémentiniers (ha)
TAB60G9	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de citronniers et/ou limes (ha)
TAB60G10	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de raisin de table (ha)
TAB60G11	Vergers	Tranche d'âge des plantations	Surface de noyers (ha)
TAB71	Démarche de valorisation	Signes de qualité	Exploitations en ayant
TAB72	Démarche de valorisation	Transformation hors sous traitance	Exploitations en ayant
TAB73	Démarche de valorisation	Diversification	Exploitations en ayant
TAB74	Démarche de valorisation	Circuits courts	Exploitations en ayant
TAB81	Irrigation	Chiffres clés	Nombre d'exploitation, SAU irrigable (ha), SAU irriguée (ha), nombre d'exploitation irriguant par un réseau collectif et individuel
TAB82	Irrigation	Origine de l'eau	Exploitations en ayant
TAB83	Irrigation	Mode d'irrigation	Surface (ha)
TAB91A1	Matériel et équipements	Catégories de tracteurs utilisés	En propriété – Nombre de matériel
TAB91A2	Matériel et équipements	Catégories de tracteurs utilisés	En propriété – Exploitations en ayant
TAB91B1	Matériel et équipements	Catégories de tracteurs utilisés	En copropriété – Nombre de matériel
TAB91B2	Matériel et équipements	Catégories de tracteurs utilisés	En copropriété – Exploitations en ayant
TAB91C1	Matériel et équipements	Catégories de tracteurs utilisés	En Cuma – Nombre de matériel
TAB91C2	Matériel et équipements	Catégories de tracteurs utilisés	En Cuma – Exploitations en ayant
TAB91D1	Matériel et équipements	Nombre de tracteurs utilisés (toutes catégories confondues)	Exploitations en ayant
TAB92A1	Matériel et équipements	Moissonneuses-batteuses par type de propriété	Nombre de matériel
TAB92A2	Matériel et équipements	Moissonneuses-batteuses par type de propriété	Exploitations en ayant
TAB92B1	Matériel et équipements	Ensileuses par type de propriété	Nombre de matériel
TAB92B2	Matériel et équipements	Ensileuses par type de propriété	Exploitations en ayant
TAB92C1	Matériel et équipements	Récolteuses de pomme de terre par type de propriété	Nombre de matériel
TAB92C2	Matériel et équipements	Récolteuses de pomme de terre par type de propriété	Exploitations en ayant
TAB92D1	Matériel et équipements	Récolteuses de betteraves par type de propriété	Nombre de matériel
TAB92D2	Matériel et équipements	Récolteuses de betteraves par type de propriété	Exploitations en ayant

Tableaux	Liste des tableaux par région	Catégorie	Indicateur
TAB92E1	Matériel et équipements	Machines à vendanger par type de propriété	Nombre de matériel
TAB92E2	Matériel et équipements	Machines à vendanger par type de propriété	Exploitations en ayant
TAB93A	Matériel et équipements	Outils de gestion et de suivi de l'activité agricole	Exploitations en ayant
TAB93B	Matériel et équipements	Outils informatiques d'aide à la décision (COMPLET)	Exploitations en ayant
TAB93C	Matériel et équipements	Outils informatiques d'aide à la décision (SIMPLIFIÉ)	Exploitations en ayant
TAB93D	Matériel et équipements	Autres outils informatiques	Exploitations en ayant
TAB94	Matériel et équipements	Robotique	Exploitations en ayant
TAB95	Matériel et équipements	Agriculture de précision	Exploitations en ayant
TAB96A	Matériel et équipements	Équipements pour la gestion de l'élevage	Exploitations en ayant
TAB96B	Matériel et équipements	Robotique pour l'élevage	Exploitations en ayant
TAB97	Matériel et équipements	Stockage à la ferme	Exploitations en ayant
TAB98A	Matériel et équipements	Équipements pour la protection des vergers et des vignes contre les aléas climatiques	Surface (ha)
TAB98B	Matériel et équipements	Équipements pour la protection des vergers et des vignes contre les aléas climatiques	Exploitations en ayant

5 POUR EN SAVOIR PLUS

Publications nationales

Barry C., Desrivière D., Mas N. (2025), [Enquête sur la structure des exploitations en 2023. L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020](#), Agreste Primeur n° 2.

Barry C., Polvêche V. (2022), [Recensement Agricole 2020](#), Agreste Primeur n° 13.

Travail collectif inter-SISE (2022), [Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer](#), Agreste Primeur DROM n° 4.

Depeyrot J.-N., Hugonnet M. (2024), [Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensements agricoles de 1970 à 2020](#), Analyse n° 199, CEP

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2726-6605
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

